

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le 16 mai 2023

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales et du Foncier
Public

Service des finances locales et de
l'environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles pour la constitution de réserve foncière en vue de la construction du collège de Vahibé, commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 5 juin au mardi 4 juillet 2023 inclus
au sein de la mairie de Mamoudzou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2022/DUP-Reserves-foncieres-en-vue-de-la-construction-d-un-college-a-Vahibe>

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivants :

- lundi 5 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 6 juin de 9H00 à 12H00
- lundi 12 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 13 juin de 9H00 à 12H00
- lundi 19 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 20 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 4 juillet de 9H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de Mamoudzou aux heures d'ouverture habituelles :

Du lundi au jeudi :
de 07h30 à 17h00
Le vendredi :
07h30 à 11h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention de la commissaire enquêtrice et portant a minima la mention « *Enquête publique conjointe - Réserve foncière pour le projet de construction du collège de Vahibé* », ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général

Sabry HANI

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard: 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr